



# Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°31  
Réunion du 03 avril 2025

**Animateur :** M. SABANI (CD)

**Présent(e)s :** Mmes GERALDO (CD) - BENOIST LUCY (CD)  
MM. LE LOUET (CD) – RAVINESAN (CFE) – BORDET (CD)

**Excusés :** Mme LOMON

**Assistent :** Mmes LE MOEL – SAID SOILIH (alternance) - M. FOFANA

**Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).**



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

## GUIDE DU CLUB

Recherche

## GUIDE DU CLUB

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2024/2025 validée par le Comité Directeur le 03/07/2024**

LIBELLE	MONTANT en Euros
<b>AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS</b>	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
<b>Engagements</b>	
<b>Engagement Football Educatif :</b>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<b>Engagement Libre - Futsal :</b>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	11,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● <b>Frais de publications (communication externe, communication réseaux sociaux, newsletter...)</b>	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
<b>AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES</b>	
<b>Clubs débiteurs</b>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<b>Modification de match</b>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au <b>MERCREDI soir</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● <b>Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● <b>Demande de Modification (jour, horaire) le VENDREDI</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● <b>Absence de réponse suite à la demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)</b>	150,00 €
<b>Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)</b>	
● Retard de transmission de FMI (voir Annexe 13)	10,00 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après_mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Amende pour absence feuille ( pour Critériums U10,U11, U12, U13 ) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● <b>Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1<sup>er</sup> rencontre</b>	voir forfait
● <b>Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2<sup>ème</sup> rencontre</b>	voir forfait
<b>Licences / Qualification</b>	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● <b>Non remplacement du nom de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match en cas de changement en</b>	50,00 €
● <b>Licencié suspendu inscrit sur la feuille de match homologuée ou non</b>	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● <b>Absence de l'annotation "dirigeant responsable DR" sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs</b>	10,00 €

<b>Terrains</b>	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b>Suspension de terrain (gymnase) ferme</b>	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
● Réclamations, réserves ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Evocations ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
<b>Présence club</b>	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<b>Forfaits</b>	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, <b>avant jeudi 23h59</b> (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	70,00 €
● 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	100,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) constaté sur le terrain, article 23 du	50,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● <b>Récidive nombre minimum de joueurs non atteint , article 23.1.1 du R.S.G. du 92</b>	100,00 €
● Forfait général	200,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b>Forfait coupes</b>	
<b>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</b>	
● Phase Eliminatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
<b>DISCIPLINES</b>	
<b>Ouverture du dossier disciplinaire</b>	
● <b>Par exclusion suite à deux avertissements pendant la rencontre</b>	30,00 €
● <b>Par exclusion directe pendant la rencontre et incidents avant, pendant et après la rencontre</b>	50,00 €
● Par avertissement	10,00 €
● <b>Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs</b> (base départ)	300,00 €
● <b>Fumigènes</b> (base départ)	500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (futsal inclus)	
● Demande de Modification (jour, horaire)	voir Modification de match
● Forfait (plateaux et futsal inclus)	voir Forfait dans "Frais de dossier et procédure"
● 1* demande pour non-envoi fiche défi Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 2 <sup>ème</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● 1* demande pour non-envoi fiche challenge Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 2 <sup>ème</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence <b>non justifiée</b> aux convocations devant les commissions <b>par courriel 24h avant</b>	30,00 €
<b>Absence de rapports</b>	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
<b>Absence de rapports</b>	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
<b>1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
<b>2. Arbitres officiant en Futsal :</b>	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par	16,50 €
<b>3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €
<b>4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
<b>5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :</b>	
<b>À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire</b>	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

**Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.**

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
<b>SEMAINE du 28/03/2025 au 03/04/2025</b>					
Dossier N°480	28/03/2025	552177	STANDARD FC	Forfait avisé hors délais 8ème de finale <b>COUPE HDS FOOT ENTREPRISE du 29/03/2025 - n°53267419</b> <b>EPINETTES ESPAGNOL C 1 / STANDARD OFFSIDE FC 1</b>	La 3CD prend note du forfait en Coupe Hds FOOT ENTREPRISE du club de STANDARD OFFSIDE FC 1  Forfait avisé hors délais de l'équipe <b>STANDARD OFFSIDE FC 1</b> <b>Amende 40€ (voir Annexe Financière n°2)</b>  Le club de EPINETTES ESPAGNOL C 1 est qualifié pour le prochain tour.
Dossier N°481	28/03/2025	520810	CHEMINOTS OUEST	2eme forfait avisé hors délais <b>U14 D5 POULE CONSOLANTE D du 29/03/2025 - n°53098009</b> <b>VILLENEUVE GARENNE 2 / CHEMINOTS OUEST L AS 2</b>	<b>CHEMINOTS OUEST L AS 2 : -1 Point (0 but)</b> <b>VILLENEUVE GARENNE 2 : 3 points (5 buts)</b>  2eme Forfait avisé hors délais de l'équipe <b>CHEMINOTS OUEST L AS 2</b> <b>Amende de 70€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°482	28/03/2025	500638	VILLENEUVE LA GARENNE AM	1er forfait avisé hors délais <b>U16 D1 du 30/03/2025 - n°28397411</b> <b>BAGNEUX COM 1 / VILLENEUVE GARENNE 1</b>	<b>VILLENEUVE GARENNE 1 : -1 Point (0 but)</b> <b>BAGNEUX COM 1 : 3 points (5 buts)</b>  1er Forfait avisé hors délais de l'équipe <b>VILLENEUVE GARENNE 1</b> <b>Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°483	28/03/2025	500038	ASNIERES FC	1er forfait avisé hors délais <b>ANCIENS D1 du 30/03/2025 - n°28259830</b> <b>SEVRES FOOT CO 1 / ASNIERES FC 1</b>	<b>ASNIERES FC 1 : -1 Point (0 but)</b> <b>SEVRES FOOT CO 1 : 3 points (5 buts)</b>  1er Forfait avisé hors délais de l'équipe <b>ASNIERES FC 1</b> <b>Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitrage à la charge de ASNIERES FC 1</b>
Dossier N°484	29/03/2025	519111	FONTENAY AUX ROSES	1er forfait avisé hors délais <b>SENIORS D5 POULE B du 30/03/2025 - n°28424462</b> <b>ISSY FC 3 / FONTENAY AUX ROSES 2</b>	<b>FONTENAY AUX ROSES 2 : -1 Point (0 but)</b> <b>ISSY FC 3 : 3 points (5 buts)</b>  1er Forfait avisé hors délais de l'équipe <b>FONTENAY AUX ROSES 2</b> <b>Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitrage à la charge de FONTENAY AUX ROSES 2</b>

Dossier N°485	29/03/2025	509795	BOURG LA REINE	1er forfait avisé hors délais <b>U18 D3 du 30/03/2025 - n°28385930 GENNEVILLIERS CSM 2 / FC BLR 1</b>	<b>FC BLR 1 : -1 Point (0 but) GENNEVILLIERS CSM 2 : 3 points (5 buts)</b>  1er Forfait avisé hors délais de l'équipe <b>FC BLR 1</b> <b>Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitrage à la charge de FC BLR 1</b>
Dossier N°486	30/03/2025	550679	MONTROUGE FC 92	1er forfait avisé hors délais <b>U18 D4 du 30/03/2025 - n°28390002 AS ARARAT ISSY 1 / MONTROUGE FC 92 3</b>	<b>MONTROUGE FC 92 3 : -1 Point (0 but) AS ARARAT ISSY 1 : 3 points (5 buts)</b>  1er Forfait avisé hors délais de l'équipe <b>MONTROUGE FC 92 3</b> <b>Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitrage à la charge de MONTROUGE FC 92 3</b>
Dossier N°487	30/03/2025	500005	CLICHY S/SEINE	1er forfait avisé hors délais <b>U16 D5 POULE CONSOLANTE B du 30/03/2025 - n°53082902 GARCHES VAUCR 1 / CLICHY S.SEINE US 3</b>	<b>CLICHY S.SEINE US 3 : -1 Point (0 but) GARCHES VAUCR 1 : 3 points (5 buts)</b>  1er Forfait avisé hors délais de l'équipe <b>CLICHY S.SEINE US 3</b> <b>Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°488	01/04/2025		3CD	Réception FMI, match arrêté pour nombre de joueurs insuffisant pour VILLENEUVE GARENNE <b>SENIORS FEMININES D1 du 15/03/2025 - n°28259709 VILLENEUVE GARENNE 1 / FC BLR 1</b>	<b>La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.</b>
Dossier N°489	01/04/2025		3CD	Réception FMI, match arrêté pour intempéries <b>SENIORS FEMININES D1 du 22/03/2025 - n°28259735 BAGNEUX COM 1 / NEUILLY O. 1</b>	<b>La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.</b>
Dossier N°490	01/04/2025		3CD	Match <b>U18 D4 du 23/03/2025 - n°28390043 SURESNES JS 22 / NANTERRE ES 23</b>	<b>La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.</b>

Dossier N°491	01/04/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de CHEMINOTS OUEST L AS 1  <b>ANCIENS D1 du 30/03/2025 - n°28259834 BOULOGNE BIL. AC 1 / CHEMINOTS OUEST L AS 1</b>	<b>CHEMINOTS OUEST L AS 1 : -1 Point (0 but) BOULOGNE BIL. AC 1 : 3 points (5 buts)</b>  1er Forfait avisé hors délais de l'équipe <b>CHEMINOTS OUEST L AS 1</b> <b>Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitrage à la charge du CHEMINOTS OUEST L AS 1</b>
Dossier N°492	01/04/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de ANTONY FOOT EVOLUTION 2  <b>U16 D2 du 30/03/2025 - n°28397520 BOULOGNE BIL. AC 3 / ANTONY FOOT EVOLUTION 2</b>	<b>ANTONY FOOT EVOLUTION 2 : -1 Point (0 but) BOULOGNE BIL. AC 3 : 3 points (5 buts)</b>  1er Forfait avisé hors délais de l'équipe <b>ANTONY FOOT EVOLUTION 2</b> <b>Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitrage à la charge de ANTONY FOOT EVOLUTION 2</b>
Dossier N°493	01/04/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de CSM CLAMART FOOT 1  <b>U18 D4 du 30/03/2025 - n°28390000 CSM CLAMART FOOT 1 / VOLTAIRE CHAT. M SS 1</b>	<b>CSM CLAMART FOOT 1 : -1 Point (0 but) VOLTAIRE CHAT. M SS 1 : 3 points (5 buts)</b>  1er Forfait avisé hors délais de l'équipe <b>CSM CLAMART FOOT 1</b> <b>Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitrage à la charge de CSM CLAMART FOOT 1</b>
Dossier N°494	01/04/2025		3CD	Réception FMI, match non joué pour absence de deuxième dirigeant majeur pour VILLE D'AVRAY  <b>U15 D1 POULE MAINTIEN du 29/03/2025 - n°30181959 LEVALLOIS SC 1 / VILLE D'AVRAY US 1</b>	<b>La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.</b>
Dossier N°495	01/04/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de NANTERRE ES 1  <b>U15F à 8 du 29/03/2025 - n°29773113 NANTERRE ES 1 / ST CLOUD FC 1</b>	<b>NANTERRE ES 1 : -1 Point (0 but) ST CLOUD FC 1 : 3 points (5 buts)</b>  2eme Forfait avisé hors délais de l'équipe <b>NANTERRE ES 1</b> <b>Amende de 70€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°496	01/04/2025		3CD	Réception FMI, match non joué car le stade était fermé  <b>CDM D1 du 30/03/2025 - n°28259608 SURESNES JS 5 / RACING CFF 5</b>	<b>La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.</b>

Dossier N°497	02/04/2025		3CD	<b>ANCIENS D5 du 23/03/2025 - n°28260987 PARIS ANTILLES FOOT 31 / RUEIL MALMAISON FC 32</b>	<p><b>RUEIL MALMAISON FC 32 : -1 Point (0 but)</b> <b>PARIS ANTILLES FOOT 31 : 3 points (5 buts)</b></p> <p>Suite à une erreur administrative, annulation de l'amende de 30€ et du forfait pour le club de PARIS ANTILLES FOOT pour l'attribuer au club de RUEIL</p> <p>1er Forfait avisé hors délais de l'équipe <b>RUEIL MALMAISON FC 32</b></p> <p><b>Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitrage à la charge du RUEIL MALMAISON FC 32</b></p>
Dossier N°498	02/04/2025		3CD	<p>Suite à la réception du rapport de l'arbitre officiel, nous indiquant qu'à l'heure du coup d'envoi aucune équipe n'était présente, la 3CD entérine le forfait non avisé des deux équipes des clubs de VLG FOOT 92 et de GAUCHES VAUCRESSON</p> <p><b>SENIORS D5 POULE A du 30/03/2025 – n°28424241 VLG FOOT 92 1 / GARCHES VAUCR 1</b></p>	<p><b>VLG FOOT 92 1 : -1 Point (0 but)</b> 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe VLG FOOT 92 1 <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitrage à la charge de VLG FOOT 92 1</b></p> <p><b>GARCHES VAUCR 1 : -1 Point (0 but)</b> 2eme Forfait avisé hors délais de l'équipe <b>GARCHES VAUCR 1</b> <b>Amende de 70€ (voir Annexe Financière n°2)</b></p>
Dossier N°499	02/04/2025		3CD	Réception d'un courrier de la mairie d'Asnières sur Seine nous informons de l'indisponibilité de l'Aréna Teddy Riner du vendredi 04 avril au lundi 7 avril matin	<p>Suite à la réception d'un courrier de la mairie d'Asnières sur Seine nous informons de l'indisponibilité de l'Aréna Teddy Riner du vendredi 04 avril au lundi 7 avril matin la 3CD décide de reporter les rencontres ci-dessous à une date ultérieure fixée par la commission</p> <p><b>FUTSAL U13 POULE B du 05/04/2025 – n°29727666 ASNIERES FUTSAL 92 1 / ASS FUTSAL COURBEVOIE 1</b></p> <p><b>FUTSAL U15 du 05/04/2025 – n°29729916 ASNIERES FUTSAL 92 2 / ISSY FC 1</b></p>
Dossier N°500 FOOT EDUCATIF	21/03/2025	850456	CHATILLON FOOT SALLE	<p>Nous demande de reporter le Plateau Futsal U8/U9 à cause d'un évènement organisé le 5 avril 2025 :</p> <p><b>-Plateau Futsal U8/U9 du 05/04/2025 reporter au 06/04/2025</b></p>	<b>La 3CD donne son accord.</b>

Dossier N°501 FOOT EDUCATIF	24/03/2025	540587	NEUILLY OLYMPIQUE	Nous informant de leur Forfait avisé au plateau U9 car l'horaire ne correspond pas avec l'organisation du week-end : <b>Plateau U9 du 29/03/2025</b>	1er Forfait avisé au plateau U9 de <b>NEUILLY OLYMPIQUE</b>
Dossier N°502 FOOT EDUCATIF	24/03/2025	580667	FUTSAL PAULISTA	Nous informe du report de leur Plateau Futsal U6/U7 à cause de la finale Futsal U13 le 30/03/2025 : <b>-Plateau Futsal U6 du 30/03/2025 reporter au 06/04/2025</b>	<b>La 3CD donne son accord.</b>
Dossier N°503 FOOT EDUCATIF	25/03/2025	548398	GENNEVILLOISE ES	Forfait avisé : <b>Plateau U9 du 29/03/2025</b>	1er Forfait avisé au plateau U9 de <b>GENNEVILLOISE ES</b>
Dossier N°504 FOOT EDUCATIF	28/03/2025	520810	CHEMINOTS OUEST	Réception mail de <b>CHEMINOTS OUEST</b> , nous informant du Forfait avisé hors délais : <b>U12 POULE A du 29/03/2025 - n°29743374 SCEAUX FC 1 /CHEMINOTS OUEST L AS 1</b>	1er Forfait avisé hors-délai de l'équipe U12 Poule D de <b>CHEMINOTS OUEST L AS 1</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°505 FOOT EDUCATIF	28/03/2025	546883	GARCHES VAUCRESSON FC	Réception mail de <b>GARCHES VAUCR</b> , nous informant du Forfait avisé hors délais : <b>U12 POULE D du 29/03/2025 - n°29743898 NANTERRE ES 4 /GARCHES VAUCR 1</b>	1er Forfait avisé hors-délai de l'équipe U12 Poule D de <b>GARCHES VAUCRESSON FC 1</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
				Réception mail de <b>GARCHES VAUCR</b> , nous informant du Forfait avisé hors délais : <b>U12 POULE E du 29/03/2025 - n°29744115 NANTERRE ES 5 /GARCHES VAUCR 2</b>	1er Forfait avisé hors-délai de l'équipe U12 Poule E de <b>GARCHES VAUCRESSON FC 2</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°506 FOOT EDUCATIF	29/03/2025	546883	GARCHES VAUCRESSON FC	Nous informe du forfait non-avisé du club de <b>JSC NANTERRE</b> <b>Plateau U9 du 29/03/2025</b>	1er Forfait non-avisé au plateau U9 de <b>JSC NANTERRE</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
				Nous informe du forfait non-avisé du club de <b>RUEIL MALAMAISON</b> <b>Plateau U9 du 29/03/2025</b>	1er Forfait non-avisé au plateau U9 de <b>RUEIL MALAMAISON.</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>

Dossier N°507 FOOT EDUCATIF	31/03/2025	514386	PUTEAUX CSM	Réception Mail de PUTEAUX, nous informant du forfait non avisé du <b>RACING CLUB FRANCE 5 U13 Poule A du 29/03/2025 - n°29765620 PUTEAUX CSM 3 / RACING CLUB FRANCE 5</b>	1er Forfait non avisé de l'équipe U13 Poule D du <b>RACING CLUB FRANCE 5</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°508 FOOT EDUCATIF	01/04/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de <b>ST CLOUD FC 3 U12 Poule C du 29/03/2025 - n°29743721 NEUILLY O. 3 / ST CLOUD FC 3</b>	1er Forfait non avisé de l'équipe U12 Poule C <b>ST CLOUD FC 3</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°509 FOOT EDUCATIF	01/04/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de <b>CLICHY S/SEINE U.S. 1 U13 Label Poule B du 29/03/2025 - n°29740857 GARENNE COLOMBES AF 1 / CLICHY S/SEINE U.S. 1</b>	2ème Forfait non-avisé de l'équipe U13 Label Poule B de <b>CLICHY S/SEINE U.S. 1</b> <b>Amende 70€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°510 FOOT EDUCATIF	01/04/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de <b>MONTROUGE F.C. 92 2 U13 Poule D du 29/03/2025 - n°29741796 ISSY FC 6 / MONTROUGE F.C. 92 2</b>	1er Forfait non avisé de l'équipe U13 Poule D de <b>MONTROUGE F.C. 92 2</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°511 FOOT EDUCATIF	01/04/2025	550679	MONTROUGE FC 92	Forfait avisé : <b>U10 POULE O du 05/04/2025 - n°29740434 AS ARARAT ISSY 4 / MONTROUGE F.C. 92 4</b>	1er Forfait avisé de l'équipe U10 Poule O de <b>MONTROUGE F.C. 92 4</b>
Dossier N°512	03/04/2025		3CD	Doublon de match avec la Ligue. <b>U14 D5 POULE CONSOLANTE A du 05/04/2025 – n°53097879 ACA 1 / NEUILLY O. 3</b> <b>U14 R1 POULE B du 05/04/2025 - n°28226826 RACING CFF 21 / PARIS SAINT-GERMAIN 21</b>	Suite à un doublon de match avec la Ligue sur la même installation à la même heure la 3CD prend note et reporte la rencontre ci-dessous au <b>SAMEDI 10 MAI 2025</b> <b>U14 D5 POULE CONSOLANTE A du 05/04/2025 – n°53097879 ACA 1 / NEUILLY O. 3</b>
Dossier N°513 FOOT EDUCATIF	03/04/2025	539013	RACING CFF	Doublon match avec organisation de finales départementales sur les installations du stade Yves du Manoir	Suite à l'organisation de finales départementales sur les installations du stade Yves du Manoir la 3CD prend note et reporte la rencontre ci-dessous à une date ultérieure fixée par la commission <b>CRITERIUM U10 POULE B du 05/04/2025 – n°29736372 RACING CFF 23 / ANTONY ASS JEUNES 21</b>

					<p>Suite à l'organisation de finales départementales sur les installations du stade Yves du Manoir la 3CD prend note et reporte la rencontre ci-dessous à une date ultérieure fixée par la commission</p> <p><b>CRITERIUM U12 POULE F du 05/04/2025 – n°29744510</b> <b>RACING CFF 23 / FC BLR 21</b></p>
					<p>Suite à l'organisation de finales départementales sur les installations du stade Yves du Manoir la 3CD prend note et reporte la rencontre ci-dessous à une date ultérieure fixée par la commission</p> <p><b>CRITERIUM U12 POULE G du 05/04/2025 – n°29745594</b> <b>RACING CFF 24 / FC BLR 22</b></p>
					<p>Suite à l'organisation de finales départementales sur les installations du stade Yves du Manoir la 3CD prend note et reporte la rencontre ci-dessous à une date ultérieure fixée par la commission</p> <p><b>CRITERIUM U12 POULE H du 05/04/2025 – n°29745699</b> <b>RACING CFF 25 / FC BLR 23</b></p>
Dossier N°514	03/04/2025	500638	VILLENEUVE LA GARRENNE AM	Nous informe de forfait général de leur équipe <b>SENIORS FEMININES D1</b>	<p>La 3CD prend note du forfait général de votre équipe SENIORS FEMININES D1.</p> <p><b>Forfait général de l'équipe SENIORS FEMININES D1</b> <b>Amende 200€ (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 600€, dans les 3 dernières journées de championnat.</b> Les scores restent conservés.</p>

## Rappel extrait demande de modification de match

	Amende
Jusqu'au <b>mercredi soir</b> précédent la rencontre (jour, horaire)	<b>0 €</b>
Le <b>jeudi</b> précédent la rencontre (jour, horaire)	<b>50 €</b>
Le <b>vendredi</b> précédent la rencontre (jour, horaire)	<b>100 €</b>
Absence de réponse à une demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	<b>150 €</b>

## Sanctions financières suite aux demandes Footclubs

Compétition	N° de match	Rencontre	Date de la rencontre	Club demandeur	Date de demande	Date de réponse	Club sanctionné	Amende	Commentaires
Critérium U11F	30142828	GPSO 92 ISSY 1 - FC BOURG LA REINE 1	29/03/2025	GPSO 92 ISSY 1	26/03/2025	28/03/2025	FC BOURG LA REINE 1	150€	NON REPONSE DU CLUB ADVERSE DANS LES 48H PRECECENT LA RENCONTRE
Critérium U12 ESPOIR	29742931	SURESNES J.S. 1 - NANTERRE ES 2	29/03/2025	SURESNES JS	27/03/2025	28/03/2025	SURESNES JS 1	50€	DEMANDE LE JEUDI PRECEDENT LA RENCONTRE
Critérium U12	29743375	METRO TRANS. US 1 - CHAVILLE FC 1	28/03/2025	METRO TRANS US 1	28/03/2025	28/03/2025	METRO TRANS US 1	100€	DEMANDE LE VENDREDI PRECEDENT LA RENCONTRE
Critérium U13 LABEL	29740859	SURESNES J.S. 1 - NANTERRE ES 2	29/03/2025	SURESNES JS	27/03/2025	28/03/2025	SURESNES JS	50€	DEMANDE LE JEUDI PRECEDENT LA RENCONTRE
U14 D5 POULE CONSOLANTE B	53097916	CLICHY S/SEINE U.S. 4 - SEVRES F.C. 92 4	29/03/2025	CLICHY S/SEINE U.S.	27/03/2025	27/03/2025	CLICHY S/SEINE U.S.	50€	DEMANDE LE JEUDI PRECEDENT LA RENCONTRE
ANCIENS 45 ANS à 8	29730860	CSM CLAMART FOOT 4 - SEVRES F.C. 92 2	30/03/2025	CSM CLAMART FOOT	28/03/2025	28/03/2025	CSM CLAMART FOOT	100€	DEMANDE LE VENDREDI PRECEDENT LA RENCONTRE
U15F à 8	29773113	NANTERRE ES 1 - ST CLOUD FC 1	29/03/2025	NANTERRE ES	21/03/2025	28/03/2025	ST CLOUD FC	150€	NON REPONSE DU CLUB ADVERSE DANS LES 48H PRECECENT LA RENCONTRE

## II. FDM/FMI MANQUANTES

### • PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Seniors D5	Poule B	30/03/2025	28424461	2	Sevres F.C. 92	2	Antony Foot Evolutio

### • DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
U14 D5	Poule Consolante C	22/03/2025	53097941	23	Antony Foot Evol	23	Bagneux Com

#### Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 -F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

## II. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

### • PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Critérium U13	Poule E	29/03/2025	29741970	2	Csm Clamart Foot	2	Suresnes J.S.
Critérium U12	Poule C	29/03/2025	29743719	24	Malakoff Usm	23	Levallois Sc
Critérium U11	Poule H	29/03/2025	29741706	3	Rueil Malmaison Fc	3	Colombienne Foot Es
Critérium U10	Poule E	29/03/2025	29739417	21	St Cloud Fc	21	Antony Foot Evolutio
Critérium U10	Poule F	29/03/2025	29739507	22	St Cloud Fc	22	Antony Foot Evolutio
Critérium U10	Poule G	29/03/2025	29739597	23	St Cloud Fc	23	Antony Foot Evolutio
Critérium U13	Poule B	29/03/2025	29765735	3	Bagneux Com	1	Gennevilloise Es

#### Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 -F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

• **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :**

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Critérium U11	Poule F	15/03/2025	29741350	4	Issy Fc	1	Rueil Malmaison Fc
Critérium U11	Poule H	15/03/2025	29741704	6	Issy Fc	3	Rueil Malmaison Fc
Critérium U11	Poule I	15/03/2025	29742366	1	Nanterre Ajsc	1	Boulogne Bil. Ac
Critérium U10	Poule I	15/03/2025	29739774	22	Suresnes J.S.	22	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U10	Poule J	15/03/2025	29739864	23	Suresnes J.S.	23	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U10	Poule K	15/03/2025	29739954	24	Suresnes J.S.	24	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U12	Poule B	15/03/2025	29743568	22	Suresnes J.S.	22	Antony Ass Jeunes
Critérium U12	Poule C	15/03/2025	29743714	23	Suresnes J.S.	24	Malakoff Usm

**Article 44 - FEUILLES DE MATCHS**

**44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 - F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.**

**44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :**

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

**FICHES DEFI TECHNIQUE**

• **PREMIÈRE DEMANDE**

**Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

**U12 Espoir Poule A**

29/03/2025 n°29742750 CSM CLAMART FOOT 1 / SCEAUX FC 1  
 29/03/2025 n°29742748 BOULOGNE BIL. AC 2 / SEVRES F.C. 92 1

**U12 Espoir Poule B**

29/03/2025 n°29742931 SURESNES J.S. 1 / NANTERRE ES 2  
 29/03/2025 n°29742928 ST CLOUD FC 1 / RACING CLUB FRANCE 2

**U12 Espoir Poule C**

29/03/2025 n°29743038 VANVES STADE 1 / PLESSIS ROBINSON FC 1  
 29/03/2025 n°29743036 ASNIERES FC 2 / VOLTAIRE CHAT. M. SS 1  
 29/03/2025 n° 29743037 CHAVILLE FC 1 / ANTONY FOOT EVOLUTIO 1

**U13 Label Poule B**

29/03/2025 n°29740856 ST CLOUD FC 1 / RACING CLUB FRANCE 2  
 29/03/2025 n°29740859 SURESNES J.S. 1 / NANTERRE ES 2

• **DEUXIÈME DEMANDE**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

**U13 Label Poule B**

22/03/2025 n°29740884 CLICHY S/SEINE U.S. 1 / COURBEVOIE SPORTS 1  
 22/03/2025 n°29740883 SURESNES J.S. 1 / ST CLOUD FC 1  
 22/03/2025 n°29740881 GENNEVILLIERS CSM 1 / RACING CLUB FRANCE 2  
 22/03/2025 n°29740880 NANTERRE ES 2 / NEUILLY O. 1

- **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FICHE TECHNIQUE**

**Amende de 60€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :**

**U12 Espoir Poule B**

15/03/2025 n°29742923 CLICHY S/SEINE U.S. 2 / SURESNES J.S. 1  
15/03/2025 n°29742922 NANTERRE ES 2 / GENNEVILLIERS CSM 2

**U12 Espoir Poule C**

15/03/2025 n°29743031 ANTONY FOOT EVOLUTIO 1 / FONTENAY AUX ROSES 1

**U13 Label Poule B**

15/03/2025 n°29740851 CLICHY S/SEINE U.S. 1 / SURESNES J.S. 1  
15/03/2025 n°29740853 RACING CLUB FRANCE 2 / LEVALLOIS SC 1  
15/03/2025 n°29740850 NANTERRE ES 2 / GENNEVILLIERS CSM 1

## **FICHES PLATEAUX**

- **PREMIÈRE DEMANDE**

**Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

**Plateau U9**

29/03/2025 ASNIERES FC  
29/03/2025 GARENNE COLOMBES  
29/03/2025 CLICHY S/SEINE  
29/03/2025 RACING CFF  
29/03/2025 FONTENAY AUX ROSES  
29/03/2025 MALAKOFF USM  
29/03/2025 ISSY LES MLX  
29/03/2025 CHAVILLE FC

- **DEUXIÈME DEMANDE**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

**Plateau Futsal U10/U11**

22/03/2025 Paulista Futsal  
23/03/2025 Puteaux Futsal

- **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FICHE PLATEAUX**

**Amende de 60€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :**

**Plateau U6**

15/03/2025 ASNIERES FC  
15/03/2025 ANTONY FOOT EVOLUTION  
15/03/2025 SCEAUX FC  
15/03/2025 BOURG LA REINE  
15/03/2025 MALAKOFF USM

**Plateau U7**

15/03/2025 AS ARARAT ISSY

**Plateau Futsal U8/U9**

15/03/2025 NEUILLY FUTSAL  
16/03/2025 FUTSAL PAULISTA



# Sous/Commission F.M.I.

Procès-Verbal n°20

Réunion des 27/03 et 03 Avril 2025

**Animateur** : M. G. DELORME

Présents : Mrs A. VIAUD – M. SOUKUP

**P.V. adopté par voie électronique**

---

## **I. Rappel des règles F.M.I.**

=====

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

**Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.**

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

### **RAPPEL -- RAPPEL**

Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur dans le cas d'une équipe de jeunes.**

**Toute personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.**

**Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :**

**Rubrique « Guide des Clubs »**

**Page « Informatique Communication »,**

**Onglet « FMI »,**

**Page « documents utiles »**

**Rappel aux clubs :**

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web :

**<https://fmi-core-compo.fffr>**

**et uniquement sur ce site**

**Sur le site, chaque club (recevant ou visiteur) doit préparer une liste pour son équipe même incomplète.**

**L'absence de préparation sur ce site est amendable**

Le club recevant doit « obligatoirement » :

- Récupérer ces rencontres
- Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

En évitant de préférence les heures de pointes (12h pour les rencontres de 13h ou 14h pour celles de 15h.

## II. Courrier des clubs

Il existe une nouvelle version pour récupérer la dernière version du logiciel « F.M.I. »

Version sur « WebApp » version 4.0.10

Pour l'installation à partir de <https://fmi-core.fff.fr> :

[https://youtu.be/8Qu\\_qdyLKtU](https://youtu.be/8Qu_qdyLKtU)

Pour l'utilisation de la nouvelle version :

<https://youtu.be/RwsXeFLZJxk>

**IL EST IMPORTANT QUE TOUS LES CLUBS EST LA NOUVELLE VERSION EN APPLICATION POUR EVITER UN CONFLIT ENTRE LA VERSION 4.0.10 ET LA VERSION 3.9.0**

## III. Amende pour absence de dirigeant responsable (notion « DR »

L'absence de la case « Dirigeant responsable » cochée, rend la feuille de match signée par un mineur en « jeunes » ce qui est amendable. Article 10.2.1 du R.S.G. du 92- annexen13.

NANTERRE J.S.C. – U 13 Poule A – n° 29741061

F.C. RUEIL – U 10 Poule J – n° 29739869

NANTERRE E.S. – U 11 Fem. – n° 30142980

NANTERRE E.S. – U 13 Fem. – n° 30144509

GARENNE COLOMBES – U 14 D5 Consolante Poule E – n° 53098056

## Amende pour transmission tardive de la F.M.I.

La feuille de match informatisée doit être transmise au plus tard le dimanche soir avant minuit article 7 du R.S.G. du 92 – annexe 13.

F.C. SAINT CLOUD – Anciens + 45 Ans – n° 29730907

COURBEVOIE SPORTS – CDM D1 – n° 28259605

A.S. FONTENAY – U 18 D4 – n° 28390001

ANTONY FOOT EVOLUTION – U14 D5 Consolante Poule C– n° 53097963

HOPITAL POINCARE – Coupe Entreprises – n° 53267418

#### **IV. 1<sup>er</sup> avertissement**

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 15/04/2025 à 12h au district.

##### **Cas n° 2 – Absence de tablette ou identifiants**

F.C. ISSY – U 10 Poule A– n° 29735922

##### **Cas n° 3 – Absence de préparation d'équipe**

ASNIERES FC – Anciens D1 – n° 28259865

NANTERRE J.S.C. – Anciens. D1 – n° 28259865

F.C. RUEIL – U 18 D1 – n° 28383705

PORTUGAIS GARCHES – Coupe CDM – n° 53179812

ANTONY FOOT EVOLUTION – U 14 D5 Poule Consolante C – n° 53097941

ANTONY FOOT EVOLUTION– U 10 Poule E – n° 29739417

ANTONY FOOT EVOLUTION– U 11 Poule F – n° 29739507

ANTONY FOOT EVOLUTION – Anciens D5 B – n° 28424461

ANTONY FOOT EVOLUTION– U 10 Poule G – n° 29739597

SURESNES JS – U 13 LABEL Poule B – n° 29740883

F.C. SAINT CLOUD – U 13 LABEL Poule B – n° 29740883

F.C. SAINT CLOUD – U 10 Poule E– n° 29739417

F.C. SAINT CLOUD – U 10 Poule F– n° 29739507

F.C. SAINT CLOUD – U 10 Poule G– n° 29739597

AMICALE M'BOA – C.D.M. D1 – n° 28259607

U.S.A. CLICHY – U 14 D5 Consolante Poule B – n° 53097916

USA CLICHY – U 11 Poule F – n° 29741355

AS VOLTAIRE CHATENAY – U 14 D5 Consolante Poule D – n° 53098006

S.C. LEVALLOIS – U 12 Poule B – n° 29743573

USM MALAKOFF – U12 Poule C– n° 29743719

VILLENEUVE la GARENNE – U 12 Poule F – n° 29744487

VILLENEUVE la GARENNE – U 12 Poule G – n° 29745571

VILLENEUVE la GARENNE – U 12 Poule H– n° 29745676

A.C. BOULOGNE BILLANCOURT – U 12 Espoirs Poule A – n° 29742748

RACING CLUB FRANCE – U 13 Poule A – n° 29765620

C O M BAGNEUX – U 13 Poule B – n° 29765735

CSM CLAMART– U 13 Poule E – n° 29741970

F.C. ISSY – U 15 Futsal – n° 29729912

F.C. ISSY – U 14 D5 Consolante Poule D – n° 53098006

F.C. ISSY – U13 Poule F– n° 29742064

F.C. ISSY – U 15 Futsal – n° 29729930

NEUILLY FUTSAL – U 15 Futsal – n° 29729930

#### **Cas n° 4 – Absence de récupération des rencontres (où Tardive)**

JEUNES ANTONY – Anciens D4 – n° 228260750

ASNIERES F.C. – U 14 D 5 Consolante Poule B – n° 53097915

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.*